Passation de l'ASSR1 pour les classes de 4ème

publié le 16/10/2020

Les élèves de 4ème passeront l'épreuve d'**ASSR 1** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) entre le vendredi 4 décembre 2020 et le mardi 8 décembre 2020.
L'ASSR 1 est obligatoire pour pouvoir conduire un cyclomoteur (il faudra également passer une épreuve pratique dans une auto-école pour obtenir le permis AM ex BSR).
Vous trouverez tous les renseignements sur les ASSR et le BSR en cliquant sur ce lien :
https://eduscol.education.fr/cid45642/l-education-a-la-securite-routiere-au-college.html
Un entrainement leur sera proposé auparavant au collège. Toutefois, nous conseillons aux élèves de s'entrainer aussi à l'aide du lien suivant :
http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.